

Délibération n°2024-12-17-10-CA

Relative à au budget initial 2025 de la Fondation Aix-Marseille Université (budget annexé)

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 17 décembre 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses article 175 à 177,
Vu les statuts d'Aix Marseille Université,
Vu les statuts de la Fondation Universitaire Aix-Marseille Université,

Après en avoir délibéré,

Article 1

APPROUVE les autorisations budgétaires suivantes pour le budget annexé initial de la Fondation Aix Marseille Université :

- 345 794 € d'Autorisations d'Engagement, dont :
 - 64 552 € en personnel ;
 - 201 959 € en fonctionnement ;
 - 0 € en intervention ;
 - 79 283 € en investissement ;
- 345 794 € de Crédits de Paiement, dont :
 - 64 552 € en personnel ;
 - 201 959 € en fonctionnement ;
 - 0 € en intervention ;
 - 79 283 € en investissement ;
- 53 000 € de prévisions de Recettes Encaissées ;
- -292 794 € de Solde Budgétaire (déficitaire).

Article 2

APPROUVE les prévisions budgétaires suivantes :

- - 143 112 € de résultat patrimonial ;
- - 143 112 € d'insuffisance d'autofinancement ;
- + 152 999 € de variation de fonds de roulement ;

- - 292 794 € de variation de trésorerie.

Cette délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (25 voix favorables et 8 voix défavorables).

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents et représentés : 19 membres présents et 14 membres représentés

Fait à Marseille, le 17 décembre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : 19 DEC. 2024

Transmise au Recteur de la région académique le : 19 DEC. 2024